RAPPORT ANNUEL

DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE
LA VILLE DE QUÉBEC

LIGNE DE SIGNALEMENT
FRAUDE ET INCONDUITE – 2013

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d’alléger le texte.

VILLE DE QUÉBEC **Vérificateur général**

Le 29 août 2014

Monsieur Régis Labeaume
Maire de la Ville de Québec
Hôtel de ville de Québec
2, rue des Jardins, C.P. 700
Québec (Québec) G1R 4S9

Monsieur le Maire,

Conformément à la *Politique et procédures sur la Ligne de signalement fraude et inconduite* et à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous transmets le Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec portant sur les résultats concernant le fonctionnement de la ligne de signalement, pour l'année 2013, pour dépôt à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Ce rapport inclut également l'état des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 pour le fonctionnement de la ligne de signalement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le vérificateur général de la Ville de Québec,

François Gagnon, CPA auditeur, CA

François Gagnon, CPA auditeur, CA

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **1**

RÉSULTATS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT **2**

ÉTAT DES DÉPENSES **6**

INTRODUCTION

1. Les contribuables confient des sommes importantes à l'Administration municipale qui doit, en contrepartie, s'acquitter de ses responsabilités avec honnêteté, transparence et impartialité afin de maintenir la confiance et la crédibilité de l'organisation auprès du public.

2. La Ville de Québec s'est dotée d'une *Politique et procédures sur la ligne de signalement fraude et inconduite* pour mettre en place une ligne de signalement dont les objectifs généraux sont :

- de permettre à toute personne physique ou morale de lui signaler une fraude ou une inconduite commise par une personne ou un groupe de personnes dans sa relation avec la Ville;
- de fournir un canal de communication confidentiel;
- de garantir que les personnes liées directement ou indirectement à une vérification soient traitées avec un souci d'équité et de façon appropriée;
- de préciser les différentes responsabilités rattachées aux allégations de fraude ou d'inconduite au sein de la Ville;
- de mettre en place un processus fiable et clairement défini basé sur la transparence de l'organisation et la responsabilité de ses membres.

3. Considérant les fonctions et pouvoirs du vérificateur général prévus à la *Loi sur les cités et villes*, l'administration de la ligne de signalement lui a été confiée, afin d'en garantir l'indépendance et l'impartialité. Le vérificateur traite les signalements sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une vérification.

RÉSULTATS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT

4. La ligne de signalement a été mise en opération en février 2012. Pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, nous avons reçu 34 signalements, soit une diminution de 23 % par rapport à l'année 2012. Parmi les signalements reçus en 2013, 14 ont été signalés par la ligne téléphonique dédiée, 14 par l'accès internet sécurisé et 6 par d'autres moyens (tableau 1).

TABLEAU 1

Répartition des signalements par moyen de transmission

Moyen de transmission	**2013**		**2012**	
	Nombre de signalements	**Pourcentage %**	**Nombre de signalements**	**Pourcentage %**
Ligne téléphonique dédiée	14	41	23	52
Accès internet sécurisé	14	41	17	39
Autres moyens	6	18	4	9
Total	**34**	**100**	**44**	**100**

5. Le tableau 2 présente la répartition du nombre de signalements reçus en fonction des champs d'application de la politique. Parmi les signalements reçus, 10 ne concernaient pas les champs d'application de la ligne de signalement en 2013, comparativement à 15 en 2012.

TABLEAU 2

Répartition des signalements reçus selon les champs d'application de la politique

Champs d'application	**2013**	**2012**
Falsification, manipulation, altération ou destruction non autorisée de documents ou de données de toute nature	2	0
Appropriation illicite de fonds	2	0
Irrégularité dans la gestion des fonds	1	1
Demande de remboursement de dépenses frauduleuses	0	0
Demande ou acceptation d'avantages indus de toute nature	1	2
Conflit d'intérêts	2	1
Mauvais usage ou usage illicite de biens, d'équipements, de matériel, de dossiers ou de temps appartenant à la Ville	5	6
Mauvais usage ou usage illicite de matériel ou de logiciel appartenant à la Ville et toute autre dérogation à la *Politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications*, à la *Politique d'utilisation du matériel municipal par le personnel de la Ville* et à la *Politique d'approvisionnement*	7	13
Toute autre fraude, corruption, abus de confiance ou activité inappropriée contrevenant aux règlements sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil et les employés de la Ville de Québec en vigueur	4	6
Sous-total	**24**	**29**
Signalements reçus qui ne concernaient pas les champs d'application de la ligne de signalement	10	15
Total	**34**	**44**

6. Le tableau 3 présente les suivis qui ont été apportés aux différents signalements. En date du 31 juillet 2014, pour les signalements qui sont visés par les champs d'application de la politique, nous avons complété notre travail pour 25 dossiers et 3 dossiers sont en cours de vérification. Il est à noter que parmi les 25 dossiers complétés, 3 dossiers ont été fermés parce que nous ne disposions pas de faits suffisants pour débuter notre vérification et que les plaignants n'ont pas répondu à nos questions.

TABLEAU 3

Suivis des signalements pour la période finissant le 31 décembre 2013

Champs d'application	**Nombre de signalements**				
	En cours 2012	**Reçus en 2013**	**En cours 2013**	**Fermés**	**Trans-férés**
Falsification, manipulation, altération ou destruction non autorisée de documents ou de données de toute nature	0	2	0	2	0
Appropriation illicite de fonds	0	2	0	2	0
Irrégularité dans la gestion des fonds	0	1	0	1	0
Demande de remboursement de dépenses frauduleuses	0	0	0	0	0
Demande ou acceptation d'avantages indus de toute nature	0	1	0	1	0
Conflit d'intérêts	0	2	0	2	0
Mauvais usage ou usage illicite de biens, d'équipements, de matériel, de dossiers ou de temps appartenant à la Ville	2	5	2	5	0
Mauvais usage ou usage illicite de matériel ou de logiciel appartenant à la Ville et toute autre dérogation à la *Politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications*, à la *Politique d'utilisation du matériel municipal par le personnel de la Ville* et à la *Politique d'approvisionnement*	1	7	1	7	0
Toute autre fraude, corruption, abus de confiance ou activité inappropriée contrevenant aux règlements sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil et les employés de la Ville de Québec en vigueur	1	4	0	5	0
Sous-total	**4**	**24**	**3**	**25**	**0**
Signalements reçus qui ne concernaient pas les champs d'application de la ligne de signalement	0	10	0	10	NA
Total	**4**	**34**	**3**	**35**	**0**

7. La politique prévoit que lorsque les conclusions de la vérification soulèvent une possibilité de fraude ou d'inconduite, le vérificateur s'adresse aux autorités concernées pour l'imposition d'une sanction ou la prise de tout recours jugé nécessaire. Par exemple, nous pourrions transférer des dossiers au Service des ressources humaines, au Service de police, à l'Unité permanente anticorruption ou au Bureau du Commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Suite à nos vérifications, nous n'avons transféré aucun dossier aux autorités concernées.

ÉTAT DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013 Budget $	2013 Réalisation $	2012 Réalisation $
Ressources humaines			
Internes*	25 000	36 665	20 098
Externes	60 000	55 972	5 660
	85 000	92 637	25 758
Ressources matérielles			
Dépenses d'opération	15 000	13 170	13 276
Crédits accordés dans le budget de la Ville	**100 000**	**105 807**	**39 034**

* La rémunération comprise dans ce poste exclut les avantages sociaux.

Notes complémentaires

Principales méthodes comptables

L'état des dépenses est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Québec.